

VEILLER À LA PROTECTION DU PUBLIC
PROMOUVOIR UNE INDUSTRIE DE CONFIANCE



RAPPORT ANNUEL

2018 - 2019



TABLE DES MATIÈRES

Mot de la vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la Capitale nationale	1
Mot du président du conseil d'administration	2
Le conseil d'administration	3
Mot du directeur général	4
Organigramme	5
À propos du Bureau de la sécurité privée	6
Présentation de l'utilisation des ressources humaines	7
Portrait statistique des permis délivrés par le BSP	8
Faits saillants 2018-2019	10
Direction, Information et traitement des permis.....	12
Direction, Affaires juridiques	16
Accès à l'information.....	20
Direction, Enquêtes et inspections.....	21
Direction, Finances et administration.....	23
Perspectives 2019-2020	24
États financiers	26

MONSIEUR FRANÇOIS PARADIS

Président de l'Assemblée nationale

Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

MADAME GENEVIÈVE GUILBAULT

Vice-première ministre du Québec,
ministre de la Sécurité publique
et ministre responsable de la région
de la Capitale nationale

Ministère de la Sécurité publique
Tour des Laurentides
2525, boulevard Laurier, 5^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

Monsieur le Président,

Je vous présente le rapport annuel du Bureau de la sécurité privée pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2019.

Ce rapport présente les résultats obtenus par l'organisation en fonction de ses engagements et de sa mission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale nationale,

Original signé

Geneviève Guilbault

Québec, septembre 2019

Madame la vice-première ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel du Bureau de la sécurité privée pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019. Il est le fruit du travail de l'ensemble des membres du personnel qui ont pris part à la réalisation des activités tout au long de l'année écoulée.

À ma connaissance, et compte tenu des outils dont dispose le BSP pour valider ses données, ce rapport annuel :

- décrit fidèlement sa mission, ses valeurs organisationnelles et ses orientations ;
- présente une synthèse de ses réalisations ;
- contient des données conformes et fiables.

Je suis satisfait des pratiques et méthodes de travail qui ont été utilisées pour produire ce rapport.

Je vous prie d'agréer, Madame la Vice-première ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Martin Régimbald

Montréal, juillet 2019

Mot du président du conseil d'administration



C'est avec enthousiasme que j'ai accepté de prendre le relais à la présidence du conseil d'administration du Bureau de la sécurité privée. À ce titre, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel 2018-2019 du BSP, lequel rend compte des activités réalisées du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

Continuité, renouvellement et résultats

Tout d'abord, je profite de l'occasion pour souligner le travail de mon prédécesseur M. Pierre C. Ricard qui a su mettre en place les bases nécessaires à une bonne gouvernance au sein du Bureau et ce, supporté par les membres du conseil d'administration et de la direction. Depuis juillet 2018, j'ai pris le gouvernail d'une équipe de leaders passionnés et engagés par le domaine de la sécurité privée. À titre de président, mon leitmotiv transcende à travers principalement trois priorités : poursuivre l'optimisation du fonctionnement de l'organisation en termes d'efficacité et d'efficience, de veiller à la réalisation de notre mission avec diligence et respect conformément au cadre législatif de la Loi sur la sécurité privée (« LSP »), tout en demeurant à l'écoute des défis et des nombreux enjeux du milieu et enfin, de miser sur des orientations stratégiques favorisant le rayonnement de l'organisme afin d'informer le public à propos de l'industrie de la sécurité privée.

Une première année en poste ponctuée de défis stimulants! Je suis à même de constater de façon régulière l'expertise, la volonté et le dynamisme des membres siégeant à mes côtés, des membres de la direction et de l'équipe en place. Les résultats obtenus et l'atteinte de plusieurs objectifs que nous nous étions fixés dans le cadre du plan stratégique 2015-2019, en est un exemple éloquent. Les réalisations de 2018-2019 témoignent de la vitalité et de l'évolution constante de l'organisme. Étant à l'aube de souligner sa première décennie d'activités à encadrer et à autoréglementer

une industrie en pleine croissance, le Bureau de la sécurité privée est un organisme qui mérite d'être connu et reconnu auprès du public. Aligné à sa mission première qui est de veiller à la protection du public, le BSP travaillera dans la prochaine année à consolider des bases solides tout en mettant de l'avant des initiatives ciblées pour informer et sensibiliser le grand public.

La saine gestion et la transparence consistent en des préoccupations constantes qui animent les membres du conseil d'administration et de l'équipe de direction du Bureau. C'est à l'image d'un travail collaboratif, proactif et participatif que je souhaite travailler avec mes collègues du conseil d'administration et de la direction. J'aspire en effet à un conseil d'administration efficace et stratégique qui pourra supporter le BSP dans son développement et s'allier de partenaires stratégiques au sein de l'industrie. Nous n'avons pas fini d'entendre parler de la sécurité privée au Québec!

Au plaisir de collaborer,

Martin Régimbald

Président du conseil d'administration du BSP
Montréal, juillet 2019

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration du Bureau de la sécurité privée a tenu cinq réunions au cours de l'exercice 2018-2019. Celui-ci est composé de onze membres dont le mandat est d'une durée de trois ans.

Voici la présentation des membres du conseil d'administration du BSP :

Quatre administrateurs nommés par la ministre de la Sécurité publique (dont un issu du milieu policier) :

Madame Lynda Vachon, vice-présidente du conseil d'administration du BSP
Université de Montréal

Monsieur Clément Robitaille
Ministère de la Sécurité publique

Madame Isabelle Boudreault
Sûreté du Québec

Monsieur Massimiliano Mulone
École de criminologie, Université de Montréal

Sept membres désignés par les associations représentatives de la sécurité privée reconnues par la ministre de la Sécurité publique : (*)

Monsieur Martin Régimbald, président du conseil d'administration du BSP
Association des transporteurs de valeurs

Monsieur Dany Laflamme
Association provinciale des agences de sécurité

Monsieur Claude Sarrazin
Association professionnelle des enquêteurs privés du Québec

Monsieur Pierre Dussault
Association des maîtres-serruriers du Québec

Monsieur Normand Fiset
Association canadienne de la sécurité

Monsieur Sylvain-Rock Plante
Syndicat des Métallos

Monsieur Félixpier Bergeron
Regroupement des gestionnaires en sécurité interne

(*) Une association peut demander le statut d'association représentative de la sécurité privée en adressant un avis écrit à la ministre de la Sécurité publique, tel que prévu dans la Loi sur la sécurité privée.



Mot du directeur général



Au terme de l'exercice 2018-2019, l'équipe de direction et moi-même sommes fiers de présenter ce rapport annuel, lequel rend compte des activités et des résultats issus des orientations du plan stratégique 2015-2019 du BSP.

Une équipe en action au service de notre mission

Si la dernière année s'est démarquée par l'atteinte d'objectifs que nous nous étions fixés et la concrétisation de notre plan stratégique 2015-2019, le Bureau de la sécurité privée a de quoi être fier de son parcours ! L'exercice 2018-2019 a tracé la voie à la mise en place d'une série de processus visant à se doter de balises qui seront favorables en gains d'efficacité pour accomplir la mission de l'organisme avec diligence, qu'est celle de veiller à la protection du public, notamment par le biais de la professionnalisation de l'industrie.

Les chantiers se sont succédés tout au long de l'année en lien avec nos orientations et nos impératifs stratégiques. Nombreux ont été les échanges avec le milieu afin de guider, d'informer et d'accomplir notre rôle d'autoréglementation en vertu du cadre législatif de la LSP. Nos équipes ont déployé de nombreux efforts afin de proposer des mesures concrètes ayant comme objectif l'amélioration continue de nos processus, tel que le projet d'automatisation des processus d'agence. Accompagné des membres de la direction et du conseil d'administration, le BSP a conclu un exercice de réflexion en circonscrivant les besoins et les priorités de l'organisme pour étudier différents scénarios potentiels de relocalisation. Ceux-ci ont été analysés en priorisant une meilleure accessibilité aux usagers à l'égard de la situation géographique, en plus d'avoir comme objectif d'actualiser notre environnement de travail en s'inspirant des bonnes pratiques axées sur l'efficacité et le bien-être de nos ressources humaines. Le BSP, en tant qu'employeur, vise à être compétitif et attractif pour influencer positivement la rétention du personnel et accueillir de nouveaux talents lorsque de nouveaux défis se présentent. Le BSP soulignera son dixième anniversaire de création l'année prochaine et ce sera à une toute nouvelle adresse que seront poursuivies ses activités

professionnelles. Un plan organisationnel assurera la transition et le bon déroulement des activités dans ce contexte de changement.

Répertoriant une affluence à la hausse, le site web BSPQUEBEC.CA offre désormais un véritable guichet unique d'information à titre de référence. Celui-ci soulignait d'ailleurs son premier anniversaire en novembre 2018 ! C'est depuis le début de l'année 2019 que les représentants d'agences de sécurité privée peuvent compter sur une nouvelle formule de formation. Conviviale, flexible et interactive, la formation du représentant d'agence est offerte en ligne et répond à trois objectifs distincts que sont celui de guider l'agence vers la conformité, d'informer celle-ci des principes édictés par la LSP et ses règlements ainsi que de soutenir le représentant dans son rôle. Cette formation obligatoire fut reçue positivement par le milieu de la sécurité privée et une forte majorité des représentants l'ayant complété recommande à leurs collègues de l'industrie de se prévaloir de cette opportunité afin d'en bénéficier.

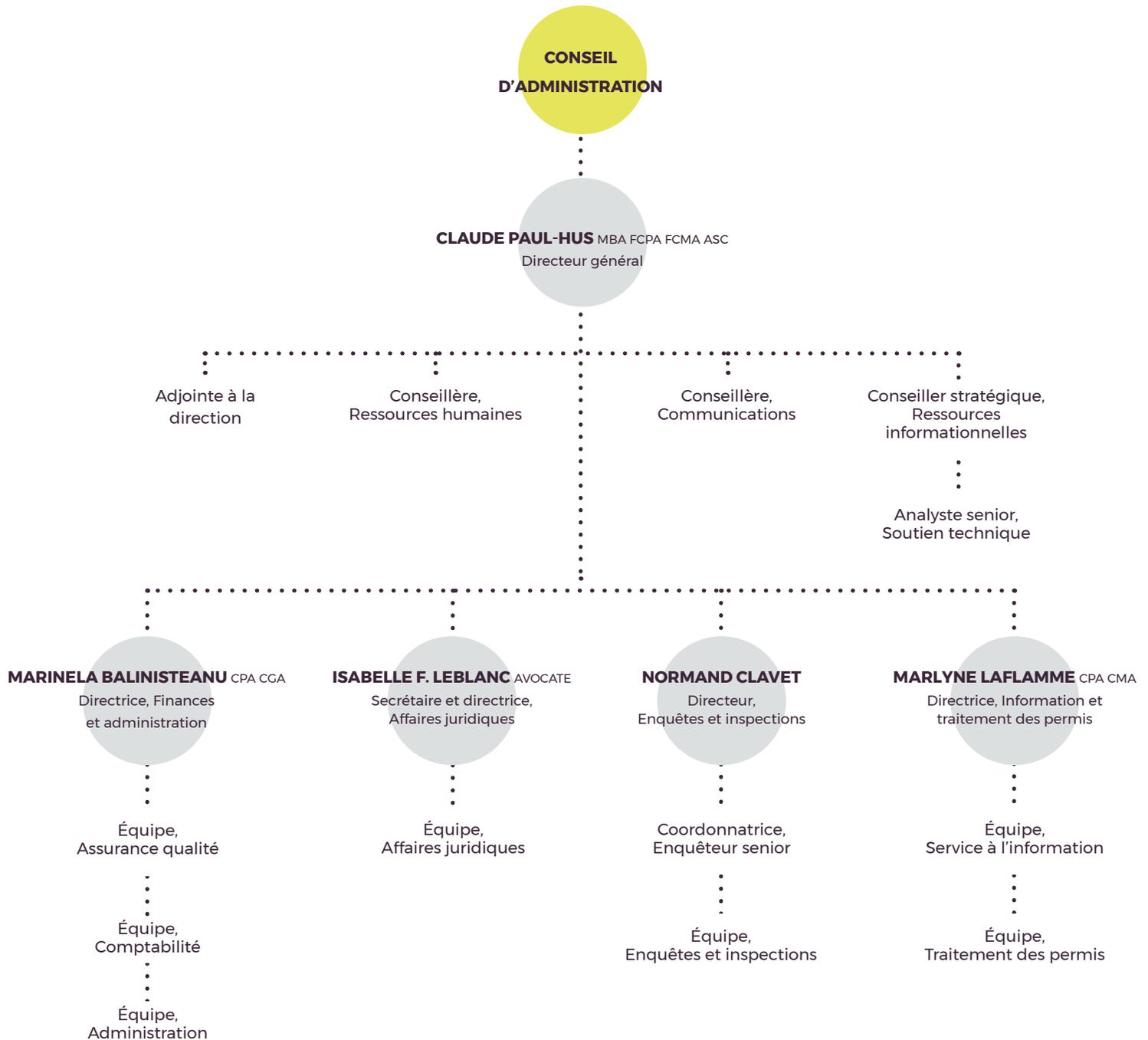
Je ne saurais passer sous silence la précieuse collaboration des membres de la direction et celle de nos employés. Les compétences de notre personnel investi pleinement à la réalisation de tâches quotidiennes s'arriment au sceau d'excellence établi par l'équipe de direction du BSP. Animé par une forte ambition et la confiance en l'avenir, l'ensemble de notre équipe capitalise sur le potentiel du moment présent afin de répondre aux impératifs et aux défis liés à l'administration d'un organisme d'autoréglementation. Je saisis enfin l'occasion de remercier le nouveau président du conseil d'administration et les administrateurs pour leur appui et leur confiance envers l'équipe.

A handwritten signature in black ink that reads "Claude Paul-Hus". The signature is written in a cursive, slightly slanted style.

Claude Paul-Hus, MBA FCPA FCMA ASC
Directeur général

Organigramme administratif

AU 31 MARS 2019



À PROPOS DU Bureau de la sécurité privée

CE QUE NOUS SOMMES

Créé en 2010 avec l'entrée en vigueur de la Loi sur la sécurité privée, le Bureau de la sécurité privée est l'organisme d'autoréglementation régissant l'industrie de la sécurité privée au Québec. Résultant d'un travail de collaboration avec les acteurs du milieu à l'égard du respect du cadre législatif, le BSP contribue à promouvoir une industrie de confiance. Notre territoire : partout au Québec !

CE QUI NOUS ANIME

- Veiller à l'application de la Loi sur la sécurité privée et ses règlements;
- Délivrer des permis d'agents et d'agences;
- Traiter les plaintes reçues contre les titulaires de permis;
- Dispenser une formation au représentant d'agence titulaire de permis;
- Favoriser la cohérence des actions des intervenants en sécurité privée avec celles des intervenants de la sécurité publique;
- Soumettre son avis à la ministre sur toute question que celle-ci peut lui soumettre en matière de sécurité privée.

CE QUI NOUS DISTINGUE

Les valeurs d'intégrité, de rigueur et de transparence guident l'ensemble des activités du Bureau de la sécurité privée.

LA SÉCURITÉ PRIVÉE AU QUÉBEC

Le permis est obligatoire ; exigez-le!

Toute personne souhaitant exercer une activité de sécurité privée ou toute entreprise souhaitant offrir une ou plusieurs activités de sécurité privée doit être titulaire d'un permis de la catégorie requise et en maintenir la validité en respectant les obligations prévues à la LSP et ses règlements en tout temps.

Six secteurs d'activités sont assujettis à la Loi sur la sécurité privée

- Le gardiennage ;
- L'investigation ;
- La serrurerie ;
- Les systèmes électroniques de sécurité ;
- Le convoyage de biens de valeur ; et
- Le service conseil en sécurité.

Conditions obligatoires d'obtention et de maintien d'un permis

- Formation obligatoire selon l'activité de sécurité privée ;
- Normes de comportement ;
- Absence d'infraction criminelle en lien avec l'activité de sécurité privée exercée ;
- Bonnes moeurs ;
- Assurances responsabilité et cautionnement. (Agence)



PRÉSENTATION DE L'UTILISATION DES ressources humaines

Au 31 mars 2019, le Bureau de la sécurité privée comptait cinquante et une (51) personnes à son emploi ayant un statut permanent et une (1) personne contractuelle.

Répartition des effectifs au 31 mars 2019	
Secteurs d'activités	2018 - 2019
Direction générale	6
Direction, Finances et administration	12
Direction, Affaires juridiques	6
Direction, Enquêtes et inspections	10
Direction, Information et traitement des permis	18
TOTAL	52

Heures de formation selon les catégories d'emploi	
Année civile	2018
Personnel de direction	169,75
Personnel cadre premier niveau et professionnel	77,25
Personnel soutien	109
TOTAL	356

Encourager la formation de nos effectifs

La formation continue des employés demeure une priorité au sein de l'organisme. Dans le cadre de cet exercice, l'emphase de formation fut orientée en lien avec le renouvellement et les nouveaux employés. De plus, plusieurs cadres et professionnels ont pu bénéficier de formations pratiques afin d'actualiser leurs connaissances et de demeurer à l'affût de nouvelles pratiques reliées à leurs domaines d'expertise ainsi qu'aux nouvelles technologies.

Mesurer le taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel

Le taux de départ volontaire de 13,46% pour l'exercice 2018-2019 est en baisse d'un peu plus de 2 % comparativement à l'année précédente (15,69 %), ce qui représente une amélioration quant à la rétention du personnel.

Favoriser la rétention du personnel et attirer de nouveaux talents

L'amélioration du taux de rétention des employés peut s'expliquer entre autres par une volonté concertée de la part des membres du conseil d'administration et des membres de la direction de procéder au maintien et à la mise à jour des avantages et des conditions de travail au sein de l'organisme. Dans le cadre de cet exercice d'amélioration continue, une mesure favorisant la révision et l'implantation d'une nouvelle structure salariale en adéquation avec le marché fut mise de l'avant. Ces améliorations organisationnelles ont certainement impacté de façon positive le taux de rétention.

Miser sur le capital humain

Le BSP poursuit ses efforts afin que la diversité de notre personnel soit le reflet du milieu et la clientèle que nous représentons et desservons. Souhaitant réserver une place de choix aux femmes dans tous les statuts et corps d'emploi au sein de l'organisme, les femmes représentaient 54% des membres de l'équipe du BSP au 31 mars 2019. Soulignons que 60 % du personnel de direction est représenté par des femmes.

PORTRAIT STATISTIQUE

Permis délivrés par le BSP

Permis d'agent délivrés par le BSP

Secteurs d'activités	Permis d'agent réguliers		Permis d'agent temporaires	
	2018 - 2019	2017 - 2018	2018 - 2019	2017 - 2018
Gardiennage	9 396	8 871	840	578
Investigation	350	437	25	49
Serrurerie	128	200	28	34
Systèmes électroniques de sécurité	1 345	1 376	-	-
Convoyage de biens de valeur	313	315	64	85
Service conseil en sécurité	26	38	-	-
Supérieur immédiat ¹	57	-	-	-
TOTAL	11 615	11 237	957	746

Permis d'agence délivrés par le BSP

Secteurs d'activités	Permis d'agence	
	2018 - 2019	2017 - 2018
Gardiennage	55	103
Investigation	33	85
Serrurerie	65	139
Systèmes électroniques de sécurité	334	503
Convoyage de biens de valeur	5	5
Service conseil en sécurité	11	25
TOTAL	503	860

Traitement des dossiers d'inspections et d'enquêtes

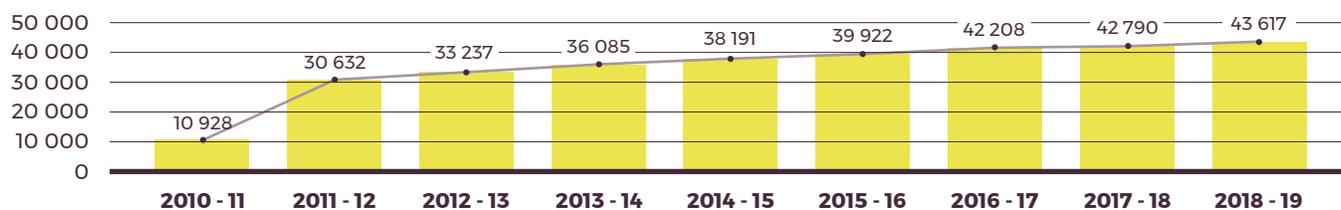
	2018 - 2019	2017 - 2018
Ouverture de dossiers au BSP	661	704
Nombre de plaintes reçues de l'externe	303	252
Constats d'infractions délivrés par le DPCP	191	266

¹Supérieur immédiat : Toute personne qui agit à titre de supérieur immédiat d'agents de sécurité, sans elle-même exercer une activité de sécurité privée, doit être titulaire d'un permis de supérieur immédiat. Cette personne sera exemptée de démontrer qu'elle a réussi une formation obligatoire et le permis qui lui sera délivré sera sans droit d'exercice.

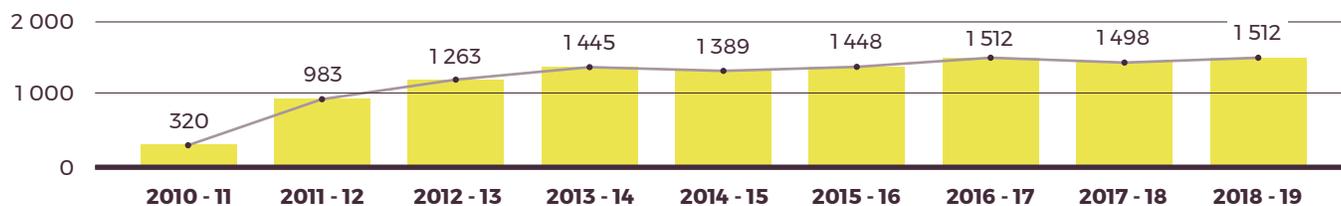
Évolution des permis valides

Depuis l'entrée en vigueur de la LSP et ses règlements en 2010

Évolution et portrait statistique des permis valides - AGENTS



Évolution et portrait statistique des permis valides - AGENCES



Faits saillants

2018/19

Le BSP présente une rétrospective des faits saillants réalisés au cours de l'exercice 2018-2019 conformément à son plan stratégique 2015-2019.

ORIENTATION 1

COUVRIR L'ENTIÈRETÉ DU CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI

L'équipe du BSP multiplie et intensifie ses actions sur le terrain auprès des titulaires de permis, des employeurs ainsi que des collaborateurs et des gens de l'industrie afin de répondre à sa mission première, qui est de veiller à la protection du public. À cet égard, adoptant une approche proactive, la Direction des enquêtes et inspections sillonne le Québec afin de veiller à la conformité des agences offrant des services en sécurité privée ainsi qu'auprès des agents exerçant une activité de sécurité privée.

Les directions Générale et Affaires juridiques du BSP collaborent étroitement avec le ministère de la Sécurité publique afin de veiller à l'application de la LSP à l'égard des six grands secteurs d'activité assujettis. Soucieux de poursuivre leurs efforts de collaboration avec le milieu, le BSP a multiplié les rencontres et les échanges afin de favoriser une meilleure accessibilité et différentes formules facilitantes liées à la formation.

ORIENTATION 2

RELEVER LES DÉFIS DE GESTION INTERNE AU BSP

Les membres de la direction misent sur une gestion efficace et efficiente des ressources humaines. Visant l'amélioration continue de ses processus et de ses façons de faire, le Bureau est fier des améliorations encourues ces dernières années et de l'atteinte de ses objectifs. La réflexion stratégique quant à l'identification des différents scénarios de localisation géographique de l'organisme fut un exercice de concertation rigoureux. L'objectif : doter le BSP d'un environnement de travail efficace répondant aux nouvelles tendances misant sur l'efficacité de la tâche et ainsi, favoriser l'attraction de nouveaux talents de qualité.

Soucieux d'offrir un service de qualité en respectant des délais raisonnables à l'ensemble de notre clientèle, il est impératif pour l'équipe du BSP d'en faire une priorité d'action.

Les valeurs d'intégrité, de rigueur et de transparence guident l'ensemble des activités des membres de l'équipe du Bureau de la sécurité privée.



ORIENTATION 3

CONCOURIR AU DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE

Au cours du présent exercice, le BSP a réalisé la création et le déploiement d'une nouvelle formule de formation en ligne dédiée au représentant d'agence. Rappelons que cette formation obligatoire pour le représentant d'agence a pour objectif de familiariser celui-ci à son rôle, à la LSP, ses règlements et les obligations reliées au permis d'agence. Le Bureau de la sécurité privée offre, depuis mars 2019, une toute nouvelle formule de formation revisitée, c'est-à-dire un outil d'information flexible et convivial. Comme l'amélioration des processus est une préoccupation constante ayant un lien direct avec le service offert à notre clientèle, collaborateurs, grand public et gens de l'industrie, le projet d'automatisation des processus pour les agences a été mis en chantier et consiste à impliquer nos équipes multidisciplinaires.

ORIENTATION 4

TRAVAILLER À LA RECONNAISSANCE DU BSP ET CONTRIBUER À MÊME LA MISSION À L'IMAGE DE L'INDUSTRIE

La fin de ce présent exercice boucle l'achèvement du plan stratégique 2015-2019 du BSP. En effet, favorisant la transparence de ses actions et de ses activités, les membres de l'équipe demeurent à la disposition des demandes d'information lorsque le BSP est interpellé à titre de référence, endossant ainsi son rôle lui étant octroyé par la LSP qui est de consister en un organisme d'autoréglementation régissant l'industrie de la sécurité privée, et plus précisément les six grands secteurs d'activité définis à l'article 1 de la LSP. De pair avec les acteurs du milieu, le BSP joue un rôle déterminant dans le professionnalisme de l'industrie de la sécurité privée au Québec.

DIRECTION, INFORMATION ET TRAITEMENT DES PERMIS

La direction Information et traitement des permis contribue à assurer l'amélioration continue des processus et des services offerts afin de répondre, de traiter et de soutenir les demandeurs, les titulaires et les intervenants.

RESSOURCES

MARLYNE LAFLAMME, CPA, CMA
Directrice, Information et traitement des permis



MANDATS

- Assurer un service à l'information de première ligne de qualité ;
- Répondre efficacement et de façon professionnelle aux questions et aux demandes des titulaires de permis d'agents, d'agences ainsi que du public ;
- Traiter et délivrer des permis d'agents et d'agences conformément à la LSP et ses règlements, et ce, dans les meilleurs délais.

RESPONSABILITÉS

- Miser sur l'amélioration continue des processus et l'optimisation du service à l'information, le suivi et les délais de traitement des demandes et des dossiers ;
- Offrir un service à l'information et un service de traitement des permis efficaces ;
- Veiller au respect des procédures lors de la délivrance des permis.

FAITS SAILLANTS

Innover dans nos pratiques

L'amélioration continue de nos processus est au cœur des préoccupations de notre organisme. En ce sens, le BSP mesure l'ensemble de ses opérations afin d'en dégager un portrait statistique et veille à améliorer ses processus et à en initier de nouveaux en s'inspirant des meilleures pratiques. En ce sens, l'exercice 2018-2019 fut l'amorce d'un projet novateur dont l'objectif est d'automatiser certains processus opérationnels. Débutant avec l'automatisation des processus d'agence, le BSP investit résolument dans l'avenir en mettant la technologie au service de nos opérations, un pas de plus vers notre objectif d'excellence.

Investir dans la formation du représentant d'agence

Au cours du présent exercice, le BSP a revu son offre de formation dédiée aux représentants d'agence. La nouvelle formation en ligne : « Le représentant d'agence » est disponible aux représentants depuis février 2019. Cet outil interactif s'inscrit dans le cadre de la mission du BSP, qui est de veiller à la protection du public. Accessible sur le web suivant l'obtention d'un code utilisateur, cette formation a pour objectifs de soutenir le représentant dans son rôle, de guider l'agence vers la conformité et de les informer des principes édictés par la Loi sur la sécurité privée.

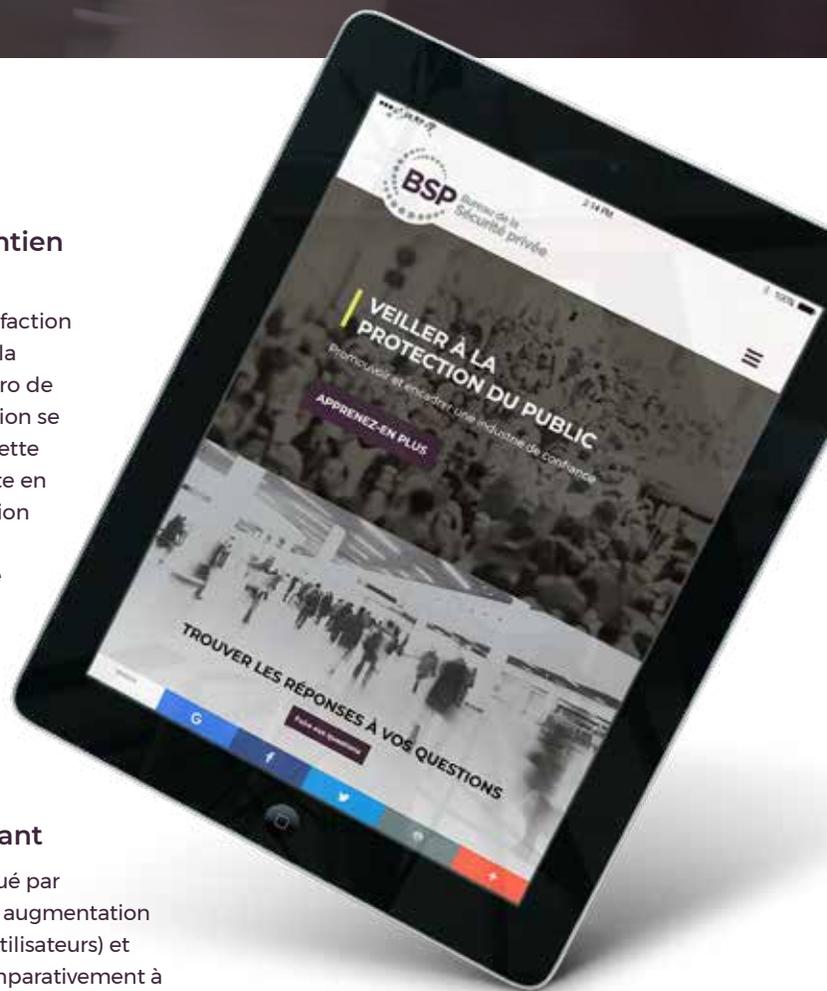
Assurer l'encadrement des opérations et le maintien d'un service de qualité

Le Bureau a mis de l'avant des mesures afin d'améliorer la satisfaction client quant à certains de ses services. En effet, le BSP a ajouté la fonction de rappel automatisé ; il suffit de nous laisser le numéro de téléphone de rappel et dès qu'un agent du Service à l'information se libère, celui-ci communiquera avec ce dernier numéro laissé. Cette nouvelle fonctionnalité a permis de diminuer le temps d'attente en ligne de façon significative. De plus, afin de prévenir la suspension d'un permis et d'éviter les désagréments, un courriel de rappel est maintenant envoyé aux agents quelques jours avant la date de paiement de leurs frais. Il s'agit de deux exemples parmi plusieurs mis de l'avant au cours de l'exercice 2018-2019.

Le Service à l'information en statistiques : plus de 43 100 appels téléphoniques répondus, 5 500 courriels, 8 300 appels ou envois de courriels à titre de rappel et plus de 11 600 visiteurs accueillis à nos bureaux administratifs.

Le BSPQUEBEC.CA : un site consulté et performant

Au cours de l'exercice 2018-2019, le BSPQUEBEC.CA s'est distingué par l'amélioration de sa performance. En effet, le site a présenté une augmentation de son taux d'achalandage de 1,7 % de ses utilisateurs (128 598 utilisateurs) et une augmentation de 5,4 % des pages vues (822 508 pages) comparativement à l'exercice précédent. Le Registre des titulaires de permis a quant à lui, enregistré une augmentation de 214 % par rapport à l'exercice 2017-2018, soit 118 871 consultations, ce qui contribue favorablement à la mission du BSP.



PORTRAIT STATISTIQUE

Information et traitement des permis

Le BSP a délivré 11 615 permis d'agent, dont 9 144 nouveaux permis, lors de l'exercice 2018-2019.

Par ailleurs, on dénombrait 43 617 permis d'agent valides en circulation au 31 mars 2019

correspondant à une augmentation de 1,9 % par rapport à l'exercice précédent.

Permis d'agent de sécurité privée				
Catégorie	Permis valides au 31 mars 2019	Permis délivrés	Permis révoqués	Permis non-renouvelés
Gardiennage	34 608	9 396	5 423	663
Investigation	1 835	350	206	22
Serrurerie	823	128	44	5
Systèmes électroniques de sécurité	4 690	1 345	726	81
Convoyage de biens de valeur	1 353	313	223	24
Service conseil en sécurité	206	26	11	3
Supérieur immédiat	102	57	7	0
TOTAL	43 617	11 615	6 640	798

Détails - Permis d'agent de sécurité privée							
Catégorie	Permis délivrés		Permis révoqués				Permis non-renouvelés
	Nouveaux permis	Renouvellements de permis	Pour non-paiement des frais annuels	À la demande du titulaire de permis	Décès du titulaire de permis	Par le Bureau de la sécurité privée	
Gardiennage	7 443	1 953	4 428	893	16	86	663
Investigation	254	96	130	69	2	5	22
Serrurerie	76	52	33	9	1	1	5
Systèmes électroniques de sécurité	1 054	291	581	135	3	7	81
Convoyage de biens de valeur	252	61	145	74	0	4	24
Service conseil en sécurité	10	16	4	7	0	0	3
Supérieur immédiat	55	2	4	3	0	0	0
TOTAL	9 144	2 471	5 325	1 190	22	103	798

PORTRAIT STATISTIQUE

Information et traitement des permis

Le BSP a délivré 503 permis d'agence, dont 203 nouveaux permis, lors de l'exercice 2018-2019.

Par ailleurs, on dénombrait 1 512 permis d'agence valides en circulation au 31 mars 2019

correspondant à une augmentation de 0,9 % par rapport à l'exercice précédent.

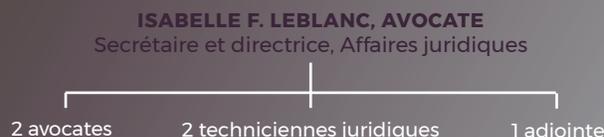
Permis d'agence de sécurité privée				
Catégorie	Permis valides au 31 mars 2019	Permis délivrés	Permis révoqués	Permis non-renouvelés
Gardiennage	155	55	26	10
Investigation	121	33	15	5
Serrurerie	230	65	11	10
Systèmes électroniques de sécurité	952	334	74	56
Convoyage de biens de valeur	11	5	0	0
Service conseil en sécurité	43	11	5	2
TOTAL	1 512	503	131	83

Détails - permis d'agence de sécurité privée						
Catégorie	Permis délivrés		Permis révoqués			Permis non-renouvelés
	Nouveaux permis	Renouvellements de permis	Pour non-paiement des frais annuels	À la demande du titulaire de permis	Par le Bureau de la sécurité privée	
Gardiennage	31	24	7	14	5	10
Investigation	17	16	4	10	1	5
Serrurerie	21	44	3	6	2	10
Systèmes électroniques de sécurité	124	210	30	32	12	56
Convoyage de biens de valeur	3	2	0	0	0	0
Service conseil en sécurité	7	4	1	4	0	2
TOTAL	203	300	45	66	20	83

DIRECTION, AFFAIRES JURIDIQUES

La direction Affaires juridiques joue un rôle de premier plan en contribuant à l'interprétation et au renforcement du cadre législatif et réglementaire de l'industrie de la sécurité privée.

RESSOURCES



MANDATS

- Appliquer et veiller au suivi rigoureux de la Loi sur la sécurité privée et de ses règlements ;
- Harmoniser les pratiques et les processus d'affaires du BSP ;
- Consolider l'interprétation de la Loi en respect de l'évolution jurisprudentielle.

RESPONSABILITÉS

- Étude et traitement des demandes de certains permis eu égard aux critères légaux prévus à la Loi ;
- Analyse des demandes non conformes et, le cas échéant, rendre les décisions de refus de délivrance, de non-renouvellement, de suspension ou de révocation de permis ;
- Traitement des dossiers visant les dérogations relatives aux normes de comportement ;
- Gestion du processus d'évaluation des demandes de reconnaissance de formations autres que celles prévues au règlement en cette matière ;
- Évaluation et proposition au ministère de la Sécurité publique de modifications législatives et réglementaires.

FAITS SAILLANTS

Exercer un rôle-conseil de premier plan

La direction Affaires juridiques joue un rôle-conseil déterminant auprès du conseil d'administration, de la direction générale et des différents départements du BSP. Les politiques et procédures d'encadrement instaurées au cours des années précédentes font l'objet d'un contrôle de qualité continu afin de maintenir une rigueur constante dans le traitement des dossiers d'agents et d'agences ainsi que dans l'ensemble des activités de l'organisme.

Aussi, cette direction supporte et conseille le BSP, notamment par le biais d'avis juridiques, quant aux différentes interrogations entourant l'interprétation de certains champs d'application de la Loi sur la sécurité privée ou à l'égard de certaines pratiques de l'industrie.

Consolider l'interprétation de la LSP et collaborer au renforcement du cadre législatif

Forte de son expérience et respectueuse de l'évolution jurisprudentielle quant à l'application de la LSP, la direction Affaires juridiques continue de se positionner quant à certaines interprétations qu'elle doit donner à l'intention du Législateur en pareille matière. La direction joue d'ailleurs un rôle de premier plan auprès du ministère de la Sécurité publique quant à ses recommandations dans le développement et la mise à jour de la LSP et ses règlements afin que l'encadrement soit adapté à l'image des besoins réels et des préoccupations de l'industrie en pleine croissance.

PORTRAIT STATISTIQUE

Affaires juridiques

Décisions du Bureau de la sécurité privée défavorables à l'octroi ou au maintien de permis pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

Permis d'agent de sécurité privée	
Décisions défavorables à l'octroi de permis	
Refus reliés aux antécédents	111
Refus reliés aux antécédents et aux bonnes moeurs	17
Refus relié aux antécédents, aux bonnes moeurs et à la formation	1
Refus reliés aux antécédents et à la formation	2
Refus relié aux antécédents et aux exigences d'un permis temporaire	1
Refus relié aux exigences de l'article 20 de la LSP	1
Refus reliés aux bonnes moeurs	18
Refus relié aux bonnes moeurs et à la formation	1
Refus reliés à l'emploi incompatible	4
Refus reliés à l'emploi incompatible et à la formation	2
Refus reliés à la formation	283
Refus reliés aux exigences d'un permis temporaire	12
Décisions défavorables au maintien de permis	
Révocations reliées aux antécédents	66
Révocation reliée aux antécédents et aux bonnes moeurs	1
Révocations reliées aux bonnes moeurs	25
Révocations reliées à l'emploi incompatible	2
*Révocations reliées aux normes de comportement	5
*Suspensions reliées aux normes de comportement	12
Décisions défavorables au renouvellement d'un permis valide	
Refus reliés aux antécédents	10
Refus reliés aux bonnes moeurs	4
TOTAL DES DÉCISIONS DÉFAVORABLES POUR LES AGENTS	578

* En 2018-2019, les motifs de suspensions ou de révocations reliées aux normes de comportement visaient les dérogations suivantes : commentaires inappropriés et avances, intimidation et menaces, vol, négligence, vandalisme, recours à la force plus grande que nécessaire, fraude, conflit d'intérêts, harcèlement et refus de collaborer.

PORTRAIT STATISTIQUE

Affaires juridiques

Décisions du Bureau de la sécurité privée défavorables à l'octroi ou au maintien de permis pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019.

Permis d'agence de sécurité privée	
Décisions défavorables à l'octroi de permis	
Refus reliés aux antécédents	2
Refus reliés à l'assurance	2
Refus relié à : l'assurance / aucun établissement au Québec / renseignements sur les personnes liées / document constitutif	1
Refus relié à : l'assurance / cautionnement / renseignements sur les personnes liées	1
Refus relié à : aucun établissement au Québec	1
Refus relié à : cautionnement / renseignements sur les personnes liées	1
Refus relié au document constitutif	1
Refus reliés aux renseignements sur les personnes liées	7
Décisions défavorables au maintien de permis	
Suspension reliée aux antécédents et à l'assurance	1
Suspensions reliées à l'assurance	86
Suspensions reliées à l'assurance et aux renseignements sur les personnes liées	2
Suspensions reliées au cautionnement	6
Suspension reliée aux renseignements sur les personnes liées	1
Révocations reliées à l'assurance	16
Révocation reliée à l'assurance et aux renseignements sur les personnes liées	1
Révocation reliée au cautionnement	1
Révocation reliée aux renseignements sur les personnes liées	1
Décisions défavorables au renouvellement d'un permis valide	
Refus reliés à : aucun établissement au Québec	2
Refus reliés aux renseignements sur les personnes liées	2
TOTAL DES DÉCISIONS DÉFAVORABLES POUR LES AGENCES	135

Contestations et contrôles judiciaires au 31 mars 2019

Contestations au Tribunal administratif du Québec (TAQ)	
Décisions du BSP contestées au TAQ	21
Décisions rendues par le TAQ	
Décisions du BSP maintenues	15
Décisions du BSP infirmées	3
Décision du BSP modifiée en partie	1
Décisions accordant le sursis	0
Décisions refusant le sursis	2
Rejet d'un recours pour irrecevabilité	1
TOTAL	22
Désistements	21
Causes pendantes	15
Demandes de contrôle judiciaire devant la Cour supérieure du Québec	
Nouveaux pourvois en contrôle judiciaire	3
Par l'administré	2
Par le BSP	1
Décisions rendues par la Cour supérieure	
Maintien de la décision du TAQ d'infirmier la décision du BSP	1
Rejet de la demande de sursis du BSP	1
Désistements	2
Causes pendantes	3
Recours en mandamus devant la Cour supérieure du Québec	
Causes pendantes	2
Recours à la Cour du Québec, Division des petites créances	
Nouveau recours	1
Jugement de la Cour du Québec - Rejet du recours du demandeur	1
Cause pendante	1

Accès à l'information

Le Bureau de la sécurité privée est assujéti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (la « Loi sur l'accès ») en vertu de l'article 43 de la Loi sur la sécurité privée. Ainsi, le bilan présenté est réalisé conformément aux dispositions prévues au *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1, r. 2) (« Règlement sur la diffusion »).

Demandes d'accès à l'information

Le Bureau de la sécurité privée a reçu 145 demandes d'accès à l'information pour l'exercice 2018-2019. De ce nombre, 127 concernaient l'accès à des renseignements personnels, 17 concernaient l'accès à des documents relatifs aux différentes activités du BSP, et 2 concernaient à la fois des renseignements personnels et des documents relatifs aux différentes activités du BSP.

Traitement détaillé des demandes - Exercice 2018- 2019	
Accès à la totalité des documents ou des renseignements demandés	127
Demandes partiellement acceptées	4
Demandes refusées	16
Demandes en cours de traitement au 31 mars 2018	0
TOTAL	147

Les 147 demandes qui ont donné lieu à une réponse² pour la période de référence ont été traitées dans un délai moyen de 3,4 jours, et seulement 10 de ces demandes ont été répondues dans un délai de 10 jours ou plus. Ces demandes ont toutes été répondues à l'intérieur du délai de 20 jours, conformément aux obligations prévues à la Loi sur l'accès. Aucune mesure d'accommodement n'a été demandée pour faciliter le droit d'accès d'une personne handicapée.

Les articles suivants de la Loi sur l'accès ont été invoqués pour motiver un refus total ou une acceptation partielle : l'article 15 concernant une demande qui requiert calcul ou comparaison de renseignements, l'article 28 concernant des renseignements ayant des incidences sur l'administration de la justice et la sécurité publique, l'article 37 concernant des renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives ou politiques, l'article 47 (3°) concernant des documents non détenus par le BSP, les articles 53 et 59 concernant le caractère confidentiel des renseignements personnels.

Depuis le 1^{er} avril 2018, 2 décisions de la responsable de l'accès aux documents ont fait l'objet d'une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information. Le nombre de recours en révision pendant au 31 mars 2019 est au nombre de 3.

Diffusion des documents

Conformément à l'article 4 du Règlement sur la diffusion, le BSP diffuse sur son site Web (<https://www.bspquebec.ca/fr/31/acces-a-l-information>) les informations prévues à cet article qui s'appliquent à lui.

Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

Le Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels s'est réuni deux fois au cours de cette période. Les points saillants des travaux du comité pour l'année 2018-2019 sont notamment la dispense d'une formation interne à tous les nouveaux employés du BSP sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, ainsi que des formations de rappel au besoin; l'instauration d'une communication interne portant sur la protection des renseignements personnels; la création d'un plan de classification des documents du BSP sous la responsabilité du responsable de la gestion documentaire.

² Ce nombre inclut les 2 demandes en traitement au 1^{er} avril 2018.

DIRECTION, ENQUÊTES ET INSPECTIONS

Les interventions de la direction Enquêtes et inspections contribuent à l'accomplissement de la mission du BSP, qui est de veiller à la protection du public. L'équipe d'enquêteurs-inspecteurs sillonne le Québec, soit dans un esprit de conformité en lien avec les obligations liées au BSP et à la Loi sur la sécurité privée, ou dans le cadre d'une inspection ou d'une enquête qui peut mener à une sanction.

RESSOURCES



MANDATS

- Assurer le respect et l'application de la LSP et de ses règlements dans le cadre d'une activité ou d'une offre de services de sécurité privée ;
- Initier des enquêtes lors d'existence de motifs raisonnables de croire à un manquement à la LSP ou à un de ses règlements, ou sur réception d'une plainte du public.

RESPONSABILITÉS

- Traitement et suivi des plaintes ou de toutes informations reçues ;
- Inspections auprès des agences qui ont à leur service de tels employés et des agents qui exercent des activités de sécurité privée ;
- Enquêtes sur les infractions commises en contravention de la Loi et de ses règlements ;
- Sensibilisation et accompagnement des titulaires de permis à l'égard de la LSP et de ses règlements et de leurs obligations envers le BSP.

FAITS SAILLANTS

Veiller au respect de l'application de la LSP et ses règlements

Les enquêteurs - inspecteurs ont contribué au rôle d'encadrement du BSP en veillant à l'application du

cadre législatif de la LSP sur le terrain. L'ensemble de leurs interventions est marquante tel qu'en témoignent les résultats des tableaux indicateurs des actions de la direction Enquêtes et inspections. À noter une augmentation quant aux interventions relatives aux normes de comportement. Le BSP tient à souligner et remercier l'excellente collaboration avec les différents corps policiers et les intervenants collaborant à la réalisation efficace de nos initiatives terrain.

Miser sur la proactivité : informer et sensibiliser le milieu

Un changement de direction s'est opéré au cours du présent exercice. Misan sur la présence et la multiplication des interventions des membres de l'équipe à travers le territoire québécois, la direction des Enquêtes et inspections s'est activée à renforcer les liens avec les assujettis, les collaborateurs ainsi que les intervenants de l'industrie. Procédant à plusieurs centaines de rencontres annuellement, les inspecteurs - enquêteurs sont toujours disposés à guider et informer les gens, soit dans un esprit de conformité, ou dans le cadre d'une inspection ou d'une enquête.

Assurer un suivi de qualité auprès des plaignants et de la population

Le mécanisme de traitement des plaintes fut resserré au cours de l'exercice afin de veiller à assurer un suivi adéquat et de qualité. Encourageant le grand public et le milieu de la sécurité privée à participer activement à la mission de protection du public du BSP, ceux-ci sont invités à déposer une plainte formelle de façon anonyme ou non, par téléphone ou par courriel, auprès du Bureau s'ils sont témoins d'une situation qui pourrait potentiellement contrevenir à la LSP ou à ses règlements.

PORTRAIT STATISTIQUE

Enquêtes et inspections

Données - Enquêtes et inspections	
Dossiers	Nombre
Plaintes reçues de l'externe	303
Dossiers initiés par la Direction, Enquêtes et inspections	358
TOTAL	661
Dossiers traités entre le 1 ^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019	557
Dossiers toujours en traitement	104
Nature des dossiers	
Agences non titulaires d'un permis valide	115
Agents non titulaires d'un permis valide	185
Agences et agents sans permis	45
Employeurs ayant à leur service des agents sans permis	13
Normes de comportement	104
Inspections de conformité	181
Enquêtes d'autres natures	18

Traitement des infractions pénales à la Loi et à ses règlements au 31 mars 2019	
Dossiers (Constats d'infraction ou RIC³)	Nombre
Rapports d'infractions générales soumis au DPCP	209
Rapports d'infractions générales acceptés par le DPCP	191
Constats d'infractions délivrés par le DPCP	191
Nature des infractions des constats d'infractions délivrés⁴	
Agences non titulaires d'un permis valide	62
Agents non titulaires d'un permis valide	60
Employeurs ayant à leur service des agents sans permis	50
Ne pas avoir retourné son permis révoqué au BSP	2
Demandes de permis reçues au BSP à la suite d'intervention de la DEI	
Demandes de permis d'agence	53
Demandes de permis d'agent	78

³ Ces rapports d'infractions générales « RIC » émanent de dossiers travaillés pendant l'année fiscale 2018-2019.

⁴ Les dossiers soumis par le BSP au (DPCP), directeur des poursuites criminelles et pénales, passent diverses étapes de traitement avant l'émission d'un constat d'infraction au contrevenant. Les dossiers peuvent se cumuler d'une année à l'autre. Les chiffres présentés ici sont le reflet réel du statut des dossiers en date du 31 mars 2019.

DIRECTION, FINANCES ET ADMINISTRATION

La direction Finances et administration est responsable de la gestion et de la fiabilité des ressources financières, des ressources matérielles et de la gestion documentaire. Assurant un contrôle de qualité dans l'ensemble des opérations, elle joue un rôle de premier plan.

RESSOURCES

MARINELA BALINISTEANU CPA, CGA
Directrice, Finances et administration

ÉQUIPE
COMPTABILITÉ
3 techniciens
comptables

ÉQUIPE
ASSURANCE QUALITÉ
3 analystes,
processus et
assurance qualité

ÉQUIPE
ADMINISTRATION
4 agents administratifs
1 conseiller en gestion
documentaire

MANDATS

- Gérer l'ensemble des opérations de nature budgétaire et financière ;
- Assurer le respect de la conformité ;
- Veiller à la gestion et à la pérennité de la documentation ;
- Optimiser le système relatif aux opérations de façon continue.

RESPONSABILITÉS

- Gestion et optimisation des ressources financières ;
- Mise en place de contrôles de qualité rigoureux et efficaces ;
- Gestion documentaire ;
- Mise à jour et optimisation des outils technologiques appropriés et performants.

FAITS SAILLANTS

Assurer une gestion diligente des ressources financières

Tout au long de l'exercice financier, la direction, Finances et administration veille à assurer une gestion responsable et transparente des ressources financières afin de répondre aux impératifs stratégiques et au maintien d'un système de contrôle interne.

Optimiser l'efficacité opérationnelle

L'équipe de l'Assurance-qualité a procédé à la formulation de recommandations d'améliorations de processus, a été responsable de tester et d'implanter certaines pratiques visant à optimiser l'efficacité et la qualité de l'ensemble des opérations et des processus de l'organisme.

Implanter une gouvernance quant à la gestion de l'information

Le BSP a terminé l'analyse rigoureuse des besoins reliés à la gestion documentaire du BSP et a dégagé les priorités d'actions afin d'implanter une gouvernance en implantant ultérieurement des politiques et des procédures en ce sens et ainsi, de conserver ses dossiers professionnels de façon numérique, fiable, intègre et pérenne.

Perspectives

2019/ 2020

L'industrie de la sécurité privée au Québec projette d'excellentes perspectives d'avenir.

Régissant les six grands secteurs d'activité assujettis à la LSP et ses règlements, le BSP poursuivra ses efforts soutenus au profit de sa mission première qui est de veiller à la protection du public.

Au cours de l'exercice 2019-2020, le BSP procédera à l'élaboration du nouveau plan stratégique qui ciblera

les grandes orientations afin d'assurer la pérennité des initiatives amorcées, tout en déterminant les grands axes et les priorités d'actions pour l'avenir à l'égard des enjeux et des défis à relever. Le Bureau, en collaboration avec le milieu, intensifiera ses efforts quant à l'orientation de concourir au développement et au rayonnement de l'industrie.

L'efficacité et la qualité du service à la clientèle demeurent au cœur des priorités de notre équipe. La

combinaison de projets porteurs et l'arrimage de ressources technologiques se traduira en une amélioration continue des processus pour l'organisme dont pourront bénéficier les demandeurs, les titulaires de permis, le grand public et les intervenants en sécurité privée.

Animés par des valeurs d'intégrité, de rigueur et de transparence, c'est avec enthousiasme que nous poursuivrons notre mission pour l'avenir.

Promouvoir une culture de conformité

Dans le cadre de sa mission, le BSP poursuivra ses efforts à sensibiliser et promouvoir une culture de conformité auprès des intervenants du milieu par ses actions ainsi que par le biais de son équipe d'enquêteurs-inspecteurs. Ceux-ci visitent les agences dans les premiers mois suivant la délivrance du permis afin de s'assurer d'une bonne compréhension de leurs obligations du respect de la LSP. De plus, la nouvelle formation en ligne dédiée au représentant d'agence consiste en un atout majeur dans l'accompagnement des agences. Misant sur une formation dynamique et interactive, cette nouvelle approche pédagogique maximisera la portée de l'information transmise pour l'exercice d'une activité de sécurité privée ou l'offre d'une telle activité.

Collaborer au renforcement du cadre législatif

Le BSP poursuivra ses initiatives et le suivi de ses recommandations afin de favoriser le renforcement du cadre législatif en matière de sécurité privée au Québec au profit de sa mission. De plus, ciblant l'objectif de concourir au développement de l'industrie, l'organisme vise à se positionner sur certains enjeux stratégiques et procéder à l'exploration de certains secteurs pouvant être visés par la LSP en collaboration avec le milieu.

Cibler les orientations et définir les priorités d'actions du BSP

Le Bureau de la sécurité privée amorcera l'exercice de l'élaboration de son nouveau plan stratégique en définissant les priorités d'actions pour les prochaines années. Fort de ses premières années d'existence, l'organisme s'attaquera à plusieurs enjeux et défis que pose le domaine de la sécurité privée tout en saisissant les opportunités de visibilité afin de développer sa notoriété. Le BSP souhaite intensifier sa présence sur le territoire

québécois, multiplier ses interventions auprès des intervenants et des gens du milieu afin de les sensibiliser à son existence et celle de la Loi qu'il a pour mission d'appliquer et de veiller au respect de cette dernière. En ce sens, le BSP misera sur l'élaboration d'un plan de communication pour appuyer, renforcer et maximiser l'atteinte des objectifs du plan stratégique.

Informer adéquatement, communiquer efficacement

Les activités de communication retenues seront segmentées et affinées selon les publics cibles. Le Service des communications du BSP poursuivra ses actions par l'élaboration d'outils de communication efficaces et le rappel de son empreinte graphique à travers les différentes initiatives qui seront mises de l'avant pour appuyer le nouveau plan stratégique et ainsi répondre à l'objectif de développement de la notoriété de l'organisme. Le BSP souhaite pouvoir bénéficier d'une progression marquée de son indicateur de notoriété dans les prochaines années et constater qu'une augmentation considérable de gens du grand public sera bien au fait que, pour exercer une activité ou offrir un service de sécurité privée au Québec, le permis est obligatoire et qu'ils sont en droit de l'exiger. Les retombées de cet indicateur ne feront que renforcer la mission première du BSP qui est de veiller à la protection du public. Le Bureau de la sécurité privée pourra alors profiter de différentes tribunes pour miser sur le développement de sa notoriété, tout en étant la référence dans le domaine de la sécurité privée.

Innover au profit d'une amélioration continue

Améliorer nos façons de faire : une priorité d'actions au quotidien pour notre équipe ! Le BSP fera progresser de grands chantiers déjà en cours, tel que le projet d'automatisation des processus d'agence, afin d'améliorer l'efficacité de notre empreinte professionnelle.

États financiers

RAPPORT DE LA DIRECTION

Le Bureau de la sécurité privée est responsable de la préparation et de la présentation de ses états financiers, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend les choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'information financière contenue dans le rapport annuel est conforme aux présents états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçus pour fournir une assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement en temps voulu et qu'elles sont dûment approuvées de manière à produire des états financiers fiables.

Le Bureau de la sécurité privée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration s'acquiesce de sa responsabilité à l'égard des états financiers, principalement par l'intermédiaire de son comité d'audit. Celui-ci examine les états financiers annuels contenus dans le rapport annuel et en recommande l'adoption au conseil d'administration. Le comité d'audit rencontre périodiquement la direction du BSP et l'auditeur indépendant et rend compte de ces entretiens au conseil d'administration.

Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. a procédé à l'audit de ces états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. Leur rapport expose la nature et l'étendue de leur travail ainsi que l'expression de leur opinion. Ils peuvent rencontrer la direction et le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui a rapport à leur audit.



Claude Paul-Hus, MBA FCPA FCMA ASC
Directeur général



Marinela Balinisteanu, CPA, CGA
Directrice, Finances et administration

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de Bureau de la sécurité privée

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Bureau de la sécurité privée (ci-après « le Bureau »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019 et les états des résultats, de l'excédent accumulé lié aux activités, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Bureau au 31 mars 2019 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Bureau conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Bureau à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Bureau ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Bureau.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons

notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Bureau;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Bureau à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Bureau à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*⁵

Montréal
Le 4 juillet 2019

BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	2019		2018
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Produits			
Permis (droits annuels) – agences	2 250 012	2 340 910	2 326 843
Permis (droits annuels) – agents	2 342 300	2 409 504	2 311 569
Vérifications sécuritaires	1 970 796	2 110 930	2 016 937
Autres	114 000	192 445	140 908
	6 677 108	7 053 789	6 796 257
Charges			
Salaires et charges sociales	3 636 316	3 457 667	3 544 293
Formation	35 137	24 946	34 730
Cotisations et associations professionnelles	15 627	14 318	13 774
Vérifications sécuritaires	1 297 650	1 434 780	1 320 386
Frais d'émission de permis	146 591	166 837	155 465
Services professionnels	522 170	502 274	573 896
Communications et informations	152 691	119 784	121 046
Charges locatives	358 024	345 311	335 362
Amortissement des immobilisations corporelles	233 236	227 808	216 657
Fournitures de bureau	57 003	57 883	54 239
Assurances	40 587	43 130	31 284
Frais bancaires et financiers	61 800	65 674	58 329
Frais de déplacement et de représentation	87 302	74 417	68 491
Location et entretien de l'équipement	28 989	23 615	21 571
Créances douteuses (recouvrées)		(92)	16
Pénalité de résiliation de bail		168 000	
Perte sur la réévaluation d'immobilisations corporelles		18 257	
	6 673 123	6 744 609	6 549 539
Excédent lié aux activités de l'exercice	3 985	309 180	246 718

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Excédent accumulé lié aux activités

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

		2019	2018
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Solde au début	1 016 202	1 016 202	769 484
Excédent lié aux activités de l'exercice	3 985	309 180	246 718
Solde à la fin	1 020 187	1 325 382	1 016 202

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Variation des actifs financiers nets

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

		2019	2018
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Excédent lié aux activités de l'exercice	3 985	309 180	246 718
Acquisition d'immobilisations corporelles		(150 273)	(122 778)
Amortissement des immobilisations corporelles	233 236	227 808	216 657
Perte sur la réévaluation d'immobilisations corporelles		18 257	
	233 236	95 792	93 879
Acquisition de stock de fournitures		(19 066)	(19 777)
Consommation de stock de fournitures		16 018	19 974
Augmentation des dépôts et charges payées d'avance		(322 519)	(325 570)
Utilisation des dépôts et charges payées d'avance		304 169	303 516
	-	(21 398)	(21 857)
Augmentation des actifs financiers nets	237 221	383 574	318 740
Actifs financiers nets au début	477 003	477 003	158 263
Actifs financiers nets à la fin	714 224	860 577	477 003

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	2019	2018
	\$	\$
<i>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</i>		
Excédent lié aux activités de l'exercice	309 180	246 718
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	227 808	216 657
Perte sur la réévaluation d'immobilisations corporelles	18 257	
Augmentation des autres débiteurs	(22 922)	(4 273)
Diminution (augmentation) du stock de fournitures	(3 048)	197
Augmentation des dépôts et charges payées d'avance	(18 350)	(22 054)
Augmentation (diminution) des produits de permis en traitement perçus par anticipation	4 852	(39 120)
Augmentation des produits reportés	54 933	26 991
Augmentation des charges à payer	228 127	141 955
Augmentation (diminution) du dû à la Sûreté du Québec	25 465	(92 617)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement (a)	824 302	474 454
<i>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</i>		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(150 273)	(122 778)
<i>ACTIVITÉS DE PLACEMENT</i>		
Dépôts à terme et flux de trésorerie liés aux activités de placement	(1 000 000)	—
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(325 971)	351 676
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	2 865 752	2 514 076
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	2 539 781	2 865 752
<i>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</i>		
Encaisse	2 039 781	1 865 752
Dépôts à terme	500 000	1 000 000
	2 539 781	2 865 752

(a) Les intérêts encaissés au cours de l'exercice s'élèvent à 52 649 \$ (34 179 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2018).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Situation financière

au 31 mars 2019

	2019	2018
	\$	\$
<i>ACTIFS FINANCIERS</i>		
Encaisse	2 039 781	1 865 752
Dépôts à terme, 1,36 %, 1,63 % et 1,68 %, échéant jusqu'en mars 2020 (0,75 %, 1,28 % et 1,37 % au 31 mars 2018)	2 500 000	2 000 000
Autres débiteurs	37 700	14 778
	4 577 481	3 880 530
<i>PASSIFS</i>		
Produits de permis en traitement perçus par anticipation	635 800	630 948
Produits reportés	2 057 531	2 002 598
Charges à payer	699 701	471 574
Dû à la Sûreté du Québec (note 3)	323 872	298 407
	3 716 904	3 403 527
<i>ACTIFS FINANCIERS NETS</i>	860 577	477 003
<i>ACTIFS NON FINANCIERS</i>		
Dépôts et charges payées d'avance (note 4)	137 549	119 199
Stock de fournitures	11 716	8 668
Immobilisations corporelles (note 5)	315 540	411 332
	464 805	539 199
<i>EXCÉDENT ACCUMULÉ (a)</i>	1 325 382	1 016 202

(a) L'excédent accumulé est lié en totalité aux activités.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

Le Bureau est un organisme public issu de la Loi sur la sécurité privée (RLRQ, chapitre S-3.5)

(ci-après « la Loi »).

Le Bureau a pour mission de veiller à la protection du public.

Le Bureau est exonéré d'impôts sur les bénéfices des sociétés selon le paragraphe 149(1)(l) de la Loi de l'impôt sur le revenu et selon l'article 984 de la Loi sur les impôts (Québec). Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

La direction est responsable de la préparation des états financiers du Bureau, lesquels sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA - Canada pour le secteur public*.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction du Bureau doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Bureau pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Le Bureau comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers du Bureau sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Le Bureau détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats.

Dans le cas d'un placement de portefeuille, si une indication objective de dépréciation existe, une perte de valeur est comptabilisée lorsqu'il subit une moins-value durable. Toute augmentation ultérieure de la valeur d'un placement de portefeuille ayant fait l'objet d'une réduction de valeur n'est comptabilisée à l'état des résultats qu'au moment de sa réalisation.

Constatation des produits

Produits de permis et de vérifications sécuritaires

Les produits sont constatés lorsqu'il y a une preuve de l'existence d'un accord, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits liés à la vérification sécuritaire sont comptabilisés au moment où la vérification est effectuée. Les sommes perçues d'avance liées à l'émission ou au renouvellement de permis sont comptabilisées au passif à titre de Produits de permis en traitement perçus par anticipation. Les produits de permis (droits annuels) sont reportés au passif à titre de Produits reportés et sont par la suite constatés aux résultats linéairement sur les douze mois de la durée des permis.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Bureau est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité et que le Bureau a l'intention d'utiliser au cours du prochain exercice.

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers du Bureau sont employés normalement pour fournir des services futurs.

Stock de fournitures

Le stock de fournitures est évalué au plus faible du coût et de la valeur de remplacement. Il consiste principalement en un stock de fournitures nécessaires à l'impression des permis.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque le Bureau reçoit des contributions sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de la contribution.

– Amortissement :

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes suivantes :

	Périodes
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 10 ans
Équipement informatique, logiciels, équipement de développement et licences	1 à 7 ans
Équipement de surveillance et de sécurité	5 ans
Mobilier de bureau	5 et 10 ans

– Réduction de valeur :

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Bureau de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter la baisse de valeur. Toute moins-value sur les immobilisations corporelles est passée en charges à l'état des résultats et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement

Avantages sociaux futurs

Régime de retraite

En avril 2012, le Bureau a signé une entente avec Standard Life pour la mise en place et la gestion d'un régime de retraite simplifié à cotisations déterminées. Depuis avril 2017, le Bureau contribue le même montant que la part de l'employé, jusqu'à un maximum de 5 % (9 % pour les cadres supérieurs) du revenu gagné de l'employé ayant au moins six mois d'ancienneté (le mois suivant l'embauche pour les cadres supérieurs). Au cours de l'exercice, le Bureau a versé 143 601 \$ à titre de contributions à ce régime de retraite (132 749 \$ en 2018).

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

3 - DÛ À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Comme il est prévu à l'article 27 de la Loi, les demandes de vérification sécuritaire sont transmises à la Sûreté du Québec (SQ). La SQ facture ces services au Bureau sur une base mensuelle. Une provision est comptabilisée lorsque la vérification sécuritaire a été effectuée par la SQ mais que la facture n'a pas encore été obtenue.

4 - DÉPÔTS ET CHARGES PAYÉES D'AVANCE

	2019	2018
	\$	\$
Assurances payées d'avance	27 901	22 543
Autres	109 648	96 656
	137 549	119 199

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2019				
	Solde au début	Acquisitions	Radiation	Amortissement de l'exercice	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Améliorations locatives	61 600		5 157		56 443
Équipement informatique, logiciels, équipement de développement et licences	1 476 283	100 878	514		1 576 647
Équipement de surveillance et de sécurité	49 952		2 131		47 821
Kiosque	12 559				12 559
Mobilier de bureau	382 935	6 383	10 455		378 863
Immobilisations en cours de développement					
Logiciels		43 012			43 012
	1 983 329	150 273	18 257	–	2 115 345
Amortissement cumulé					
Améliorations locatives	35 815			10 314	46 129
Équipement informatique, logiciels, équipement de développement et licences	1 177 057			182 383	1 359 440
Équipement de surveillance et de sécurité	40 070			3 804	43 874
Kiosque	12 559				12 559
Mobilier de bureau	306 496			31 307	337 803
	1 571 997	–	–	227 808	1 799 805
Valeur comptable nette					
Améliorations locatives	25 785		5 157	10 314	10 314
Équipement informatique, logiciels, équipement de développement et licences	299 226	100 878	514	182 383	217 207
Équipement de surveillance et de sécurité	9 882		2 131	3 804	3 947
Kiosque	76 439	6 383	10 455	31 307	41 060
Immobilisations en cours de développement					
Logiciels		43 012			43 012
	411 332	150 273	18 257	227 808	315 540

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITES)

	2018				
	Solde au début	Acquisitions	Radiation	Amortissement de l'exercice	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Améliorations locatives	59 392	2 208			61 600
Équipement informatique, logiciels, équipement de développement et licences	1 452 400	112 288	88 405		1 476 283
Équipement de surveillance et de sécurité	49 952				49 952
Kiosque	12 559				12 559
Mobilier de bureau	374 653	8 282			382 935
	1 948 956	122 778	88 405	–	1 983 329
Amortissement cumulé					
Améliorations locatives	25 501			10 314	35 815
Équipement informatique, logiciels, équipement de développement et licences	1 092 560		88 405	172 902	1 177 057
Équipement de surveillance et de sécurité	36 266			3 804	40 070
Kiosque	12 559				12 559
Mobilier de bureau	276 859			29 637	306 496
	1 443 745	–	88 405	216 657	1 571 997
Valeur comptable nette					
Améliorations locatives	33 891	2 208		10 314	25 785
Équipement informatique, logiciels, équipement de développement et licences	359 840	112 288		172 902	299 226
Équipement de surveillance et de sécurité	13 686			3 804	9 882
Kiosque					
Mobilier de bureau	97 794	8 282		29 637	76 439
	505 211	122 778	–	216 657	411 332

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

6 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

Le Bureau est exposé à divers risques financiers qui résultent de ses activités de fonctionnement et de placement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction du Bureau.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, procédures et pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les moyens que le Bureau utilise pour gérer chacun des risques financiers sont décrits dans les paragraphes qui suivent.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels le Bureau est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le Bureau est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. Le Bureau a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les autres débiteurs, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour le Bureau.

Le solde des autres débiteurs est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition du Bureau aux créances douteuses n'est pas importante.

La valeur comptable à l'état de la situation financière des actifs financiers du Bureau exposés au risque de crédit représente le montant maximum du risque de crédit auquel le Bureau est exposé.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Bureau au risque de crédit :

	2019	2018
	\$	\$
Encaisse	2 039 781	1 865 752
Dépôts à terme	2 500 000	2 000 000
Autres débiteurs	37 700	14 778
	4 577 481	3 880 530

La direction du Bureau estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus, qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, est bonne à la date des états financiers.

Aucun actif financier du Bureau n'est garanti par un instrument de garantie ou une autre forme de rehaussement de crédit.

Il n'y a aucun actif financier déprécié aux 31 mars 2019 et 2018 et aucun actif financier non déprécié n'est en souffrance à la date des états financiers.

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

6 - INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de marché

Les instruments financiers du Bureau l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt :

– Risque de taux d'intérêt :

Le Bureau est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc le Bureau au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Le Bureau n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Une augmentation ou une diminution raisonnablement possible des taux d'intérêt de 1 % (1 % au 31 mars 2018) n'aurait pas d'incidence significative sur l'excédent lié aux activités de l'exercice.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Bureau est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le Bureau est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que le Bureau dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. Le Bureau établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Au 31 mars 2019, les échéances contractuelles des passifs financiers du Bureau se détaillent comme suit :

	Moins de 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Charges à payer	557 035	111 630	2 012	29 024	699 701
Dû à la Sûreté du Québec	323 872				323 872
	880 907	111 630	2 012	29 024	1 023 573

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

7 - ENGAGEMENTS

Le Bureau s'est engagé, en vertu de contrats échéant à différentes dates jusqu'en septembre 2035, à verser une somme de 6 686 433 \$ pour la location de ses bureaux, l'impartition informatique, la téléphonie et les télécommunications ainsi que certains équipements de bureautique. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 406 452 \$ en 2020, à 395 282 \$ en 2021, à 410 577 \$ en 2022, à 410 241 \$ en 2023 et à 401 857 \$ en 2024.

8 - ÉVENTUALITÉS

Le Bureau a reçu deux mises en demeure pour des poursuites potentielles d'un montant total d'environ 2 998 000 \$ dans le cadre de ses opérations normales. La direction est d'avis que ces mises en demeure sont non fondées. De plus, le Bureau bénéficie d'une clause d'immunité prévue à l'article 68 de la Loi. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

Ce rapport est disponible sur le site internet du Bureau de la sécurité privée à l'adresse : bspquebec.ca.

Dépôt légal - 2019

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISSN : 1927-0763 (version imprimée)

ISSN : 1927-0771 (version PDF)

ISBN : 978-2-9816029-7-8 (version imprimée)

ISBN : 978-2-9816029-6-1 (version PDF)

© Bureau de la sécurité privée

Tous droits réservés pour tous les pays.

La reproduction, par quelque procédé que ce soit, et la traduction, même partielle, sont interdites sans l'autorisation du Bureau de la sécurité privée.



Bureau de la sécurité privée

6363, route Transcanadienne Ouest, bureau 206

Téléphone : 514 748-7480 | Sans frais : 1 877 748-7483 | Télécopieur : 514 748-0002 | info@bspquebec.ca

bspquebec.ca